



160531pv

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 31 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX, Jean-Philippe TAVARES,

Représentés : Eric PIERRE (pouvoir à Laurence NIQUET), Dominique BOUVET (pouvoir à Daniel AUDIBERT)

Absents : Christelle COMBET, Yoan MAZZA

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MINARD

Ordre du jour :

- 1°- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2016
- 2°- Convention bibliothèque
- 3°- Subvention bibliothèque
- 4°- Attribution du marché du cabinet d'urbanisme pour la révision du PLU
- 5°- Présentation du projet de schéma de mutualisation
- 6°- Police municipale
- 7°- Autorisations d'urbanisme
- 8°- Rénovation de l'ancienne école, attribution de marché
- 9°- Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2016

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 avril 2016.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° Convention bibliothèque

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Savoie biblio, réseau de bibliothèques au niveau de l'assemblée de Savoie, organise les prêts de livres entre bibliothèques ou à partir d'un fond commun.

A Nonglard la bibliothèque n'est pas un service municipal, mais est, grâce à l'engagement des bénévoles de l'« La Fontaine aux livres » gérée par une association, ce qui est unique dans le territoire.

Pour être associée au réseau Biblio Savoie comme petite bibliothèque (B3), une convention doit être signée par le Maire avec l'assemblée des pays de Savoie.

Un avenant à cette convention précise que 2 conditions sont encore à remplir : ouverture au public 4h par semaine, formation de 2 bénévoles avant une année. Ces 2 conditions seront remplies à la rentrée 2016.

La convention et l'avenant peuvent donc être signés dès maintenant.

Il est proposé de mandater le Maire pour signer ladite convention et son avenant.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-21

3° Subvention bibliothèque

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

A la demande de la « Fontaine aux Livres » association gérant la bibliothèque,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer dès maintenant la subvention de l'année 2016 et de fixer le montant de cette subvention à 778.50 € soit 1,50 par habitant.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-22

4° Attribution du marché du cabinet d'urbanisme pour la révision du PLU

Rapporteur Bénédicte VIVIANT

Dans le cadre de la révision du PLU,

Vu la délibération du 16 juin 2015 numéro 2015-70,

Vu la décision du conseil du 23 février 2016,

Vu la consultation engagée en procédure adaptée en date du 31 mars 2016 pour le choix d'un cabinet pour une mission d'assistance de la Commune,

Au vu des réponses obtenues,

Vu la proposition d'honoraires du groupement de différents cabinets à savoir Espaces et Mutations, Mont Alpe, Nicot Ingénieurs Conseils et Info Sig, dont le mandataire est Espaces et Mutations, d'un montant de 49 437.00 € HT soit 59 324.40 € TTC,

Rappelant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal

- de retenir le groupement Espaces et Mutations, Mont Alpe, Nicot Ingénieurs Conseils et Info Sig
- d'autoriser M le Maire à signer le marché

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-23

5° Présentation du projet de schéma de mutualisation

Rapporteur Christophe GUITTON

La loi de 2010, prévoit que les communautés de communes doivent établir un projet de schéma de mutualisation des services avant le 31 décembre 2015, avec l'impact sur les effectifs tant pour la communauté que pour les communes.

La Communauté de Communes Fier et Ussets (CCFU), a mandaté le cabinet Stratorial pour établir ce projet. Le cabinet a présenté le projet aux délégués des communes en avril 2016.

Le Conseil Municipal doit émettre s'il le souhaite un avis sur ce schéma avant le 7 juillet 2016, date à laquelle projet de schéma sera proposé au vote du Conseil Communautaire de la CCFU.

Les principales pistes proposées par ce projet sont :

- service « Relations humaines » commun qui pourrait concerner toutes les communes
- service urbanisme commun, lequel existe déjà sous forme embryonnaire sous l'égide de la commune de La Balme pour l'instruction des permis et déclarations
- service « bâtiment » qui consisterait à avoir un service technique en commun
- service d'animation pour les « centres aérés », existant entre La Balme et Sillingy qui pourrait être étendu aux petites communes,
- service TAP (Temps d'activités périscolaires), qui permettrait de mutualiser les intervenants
- pôle directionnel commun pour assurer la direction des services (concerne plutôt les grosses communes)
- service commun de secrétaire de mairie (concerne que les petites communes)

Un fois adopté, ce projet fera l'objet d'un travail de mise en œuvre par la CCFU et par les communes qui souhaitent adhérer à un de ces services. Au final, une convention est signée entre les communes volontaires qui se partageront les coûts, la structure porteuse étant la CCFU. Le schéma proposé n'est pas contraignant pour la commune pour les actions envisagées.

6° Police municipale

Rapporteur Christophe GUITTON

La CCFU envisage de création d'une police municipale mutualisée sur son territoire, composée de trois agents dont le temps de travail sera à répartir entre les communes désireuses d'adhérer à ce service. Ses attributions pourront être environnementales, routières ou surveillances.

Afin de pouvoir effectuer les projections nécessaires, la commune de Nonglard s'est positionnée sur la base de 1 h/semaine ce qui dans la pratique reviendrait à une intervention de 2 heures par mois d'une équipe de deux agents. Le coût pour la Commune est évalué à environ 1500.00 € par an.

Il est proposé au conseil municipal de continuer dans cette voie.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : 5 des conseillers

Se sont abstenus : 1

Se sont opposés : 3

7° Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Christophe GUITTON

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Johann REZKA (PC 74.202.16.0002)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Andréas SANCHEZ VEGAS (PC 74.202.16.0003)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Grégory GAUET (PC 74.202.16.0004)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Frédéric HETZEL (PC 74.202.16.0005)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Maxime DUBOIS (PC 74.202.16.0006)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Jérémy CHELGUI (PC 74.202.16.0007)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Stéphan CHAPPAZ (PC 74.202.16.0008)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Sébastien AMBERT (PC 74.202.16.0009)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour une villa, impasse de Bocher - Eric BORDAS (PC 74.202.16.0011)

Certificat de non-opposition à une déclaration préalable pour un rehaussement de toiture avec aménagement de combles, route du Juiliard - Emmanuel DECHIARA (DP 74.202.16.0003)

Certificat de non-opposition à une déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin, montée du Château - Jean-Yves CHAULLIAT (DP 74.202.16.0004)

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour une division foncière situé impasse de Bocher - Jacqueline FONTAINE (DP 74.202.16.0006)

Déclaration préalable pour une réfection de toiture située montée du Château - Claude NIQUET (DP 74.202.16.0007)

8° Rénovation de l'ancienne école, attribution de marché

Rapporteur : Chantal MACQUET

Dans le cadre du déménagement des classes élémentaires dans le nouveau bâtiment en cours de construction, l'ancienne école sera affectée à la maternelle.

Il convenait donc d'adapter les locaux existants pour cette utilisation spécifique, notamment : adaptation des sanitaires pour des maternelles, création d'un vestiaire dans l'actuel atelier, réfection des sols des deux salles de classes, créations de placards.

La classe actuelle des grands sera affectée à la salle de sieste et aux activités de motricité. Il est donc nécessaire d'y remplacer les volets roulants afin de permettre une occultation totale.

L'actuelle salle de sieste étant affectée à l'équipe enseignante avec création d'un bureau de direction.

Le Maire sur avis de la commission travaux a retenu l'entreprise Optiréno pour ce faire : Le devis s'élève à 29 970.00 € TTC auxquels on doit ajouter 5182 €TTC pour la rénovation des volets roulants par la société Alpes Construction.

Avant les travaux, les préfabriqués seront déposés et évacués dès la fin de l'année scolaire.

L'ensemble de ces travaux se dérouleront en juillet.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'ensemble de ces travaux lesquels sont déjà prévus au budget 2016.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-24

9° Informations diverses

Analyse d'eau

Analyse faite le 3 mai 2015 à la sortie du réservoir du Chêne. Résultat : « Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés. »

Fibre optique

En Haute-Savoie, c'est le Syane qui a pour mission d'implanter la fibre optique sur le territoire. Dans la programmation que nous communique le Syane, la commune de Nonglard devrait être équipée dans la tranche de travaux 2017-2019.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie de la parcelle A1141, impasse de Bocher avec une villa de 76 m² au prix de 314 500 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune.

Modification des horaires de l'agent technique

Rapporteur Chantal MACQUET

Afin d'éviter le travail par forte chaleur de l'agent technique communal, ses horaires sont modifiés de juin à début septembre. Il sera en activité de 7h15 à 12h15 et de 13h à 15h30, sauf le vendredi après-midi.

Jardins de la Haute-Savoie

L'équipe qui s'occupait du carré de Nonglard dans les Jardins de la Haute-Savoie à La Balme, a décidé de se retirer après des années d'investissement. Le conseil souhaite remercier fortement ces bénévoles qui se sont engagés pendant toutes ces années. Par contre il convient de retrouver une équipe qui prendrait en charge l'entretien de cette espace, vitrine de notre commune. Les volontaires seront les bienvenus.

Avancement du chantier de l'Ecole (nouveau bâtiment)

Le chantier poursuit son cours dans les délais : les faïences, carrelages, peintures sont presque terminés, le faux-plafond et le câblage électrique sont en cours. L'entreprise de TP devrait mettre en forme les cours très prochainement.

Déménagement des classes

Afin de permettre l'exécution des travaux en juillet, les parents comme toute personne intéressée seront mobilisés pour opérer au déménagement des classes vers le nouveau bâtiment. Cette opération importante est fixée au samedi 9 juillet 2016 à 9 h. Votre aide est la bienvenue.

Communauté de Communes Fier et Usse

Rapporteur Christophe GUITTON

Les conseils communautaires des 14 avril et 17 mai 2016 ont pris les décisions suivantes :

- Attributions de marchés pour des travaux d'eau potable (Choisy et Sillingy) et pour la fourniture de compteurs d'eau
- Fixation des tarifs pour les crèches
- Modification du contrat enfance jeunesse (pour le Relais d'assistants maternels)
- Fixation des tarifs des cartes de transport scolaire
- Subvention aux Tours des Pays de Savoie
- Subvention aux communes pour l'intégration des pages CCFU dans les bulletins municipaux
- Autorisation au Président pour signer une convention avec Nonglard pour l'entretien des parcelles CCFU
- Déclaration d'Intérêt Général pour l'aire des gens du voyage à Seysollaz.

- Vote des budgets
- Adoption des taux de la fiscalité locale et de la taxe d'ordures ménagères
- Subvention à la commune de Sillingy pour la création de 20 logements sociaux
- Subvention à l'Office des Acteurs Economiques et Touristiques (OAET)
- Création d'un règlement des points d'apport volontaire (ordures ménagères) lors des constructions neuves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

AGENDA

Inauguration de la boîte à livres : vendredi 3 juin à 16h30 à l'espace jeux, suivie d'un conte musical et d'un atelier origami

Fêtes des mères : le Conseil Municipal vous recevra à l'occasion de la fêtes des mères **vendredi 3 juin 2016** à 18h30 à la salle des fêtes

Présentation des activités du CAN : à la salle des fêtes le **samedi 11 juin 2016** de 10h00 à 12h00

Concours de pétanque organisée par le Can à l'Agorespace, le **samedi 25 juin à 18h00**

Marais de Nyre : comme les années précédentes, une demi-journée d'arrachage du solidage dans le marais de Nyre est organisée le 2 juillet 2016. Rendez-vous devant la mairie à 8 h.